

AVIS

Gland, le 9 décembre 2020

Le Bureau du Conseil communal de Gland informe la population que, conformément à l'art. 9 al. 1 de l'arrêté du Conseil d'État du 2 décembre 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) modifiant celui du 23 avril 2020, les séances des conseils communaux qui ont été autorisés à se réunir sont accessibles à la presse, mais pas au public.

Le public sera donc exclu lors de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2020, sous réserve de la presse et des personnes devant assister aux débats pour des raisons professionnelles.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Pierre-Alain Bringolf



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira